



Résolution 386 (1968)¹

Situation en Grèce

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Informée de la destitution d'un nombre considérable de magistrats grecs,
2. Exprime les graves préoccupations que lui cause cette mesure qui, loin d'indiquer une évolution du régime actuel vers un régime fondé sur le principe de la prééminence du droit, suscite des craintes sérieuses quant à l'avenir de la démocratie en Grèce.

1. Discussion par l'Assemblée le 26 septembre 1968 (17e séance) (voir [Doc. 2467](#), rapport de la commission des questions juridiques). Texte adopté par l'Assemblée le 26 septembre 1968 (17e séance).

